

Secrétaire de mairie Une formation pour être utile au développement du monde rural

L'Association des maires ruraux de France et l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) d'Angers annoncent la création d'une nouvelle formation et d'un nouveau Diplôme Universitaire "Professions du secrétariat de mairie en milieu rural" en septembre 2023. L'appel à candidature est ouvert dès à présent.

L'objectif est de former en alternance, sur une durée de 10 mois (15 jours de cours et de 15 jours de stage en mairie rurale) au métier de secrétaire de mairie opérationnelle pour être utile aux habitants et permettre aux élus de déployer les projets de villages d'avenir.

La secrétaire de mairie est indispensable au bon fonctionnement de la commune

Le nombre de projets à développer pour les maires suppose d'être accompagné par des fonctionnaires formés et motivés. De plus un quart des secrétaires de mairie en fonction à ce jour ont plus de 58 ans et 60 % ont plus de 50 ans. Les départs en retraite s'accroissent mais la relève n'est pas au rendez-vous.

Ces deux raisons expliquent la création de cette alliance pour ne pas laisser la situation empirer, changer la donne et offrir des emplois au service de l'intérêt général dans des territoires ruraux où le développement de services suppose des compétences fortes aux côtés des élus. En milieu rural, beaucoup de secrétaires de mairies partagent leur temps de travail entre plusieurs mairies. Un départ impacte alors plusieurs communes.

En milieu rural, la secrétaire est le premier contact avec la population, la collaboratrice directe du maire et de la municipalité. Elle organise les services de la commune, élabore concrètement son budget et gère ses ressources humaines.

La première session se déroulera du 5 septembre 2023 au 28 juin 2024, recrutement post-bac ou VAE.

L'équipe enseignante, composée à 70% d'agents territoriaux expérimentés, enseignera toutes les bases théoriques inhérentes à la pratique professionnelle quotidienne des secrétaires de mairie en milieu rural dont la polyvalence et l'adaptation sont les piliers.

Les enseignements porteront sur les fondamentaux du droit en rapport avec les compétences de la commune rurale, l'administration générale, la relation avec les élus, la procédure budgétaire, la commande publique, les facturations et les paies, l'état civil et la gestion des services à la population, la gestion des activités scolaires et périscolaires, l'urbanisme...

Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat de la Faculté de droit, économie et gestion de l'UCO d'Angers (3 place André Leroy) avant début mai 2023.

Responsable de formation : Paul Salaün | psalaun@uco.fr

Assistante de formation : carole.prima@uco.fr | 02 41 81 64 72

Gilles Talluau, référent régional de l'Association des maires ruraux de France, 06 37 85 13 34

Pour l'AMRF
Michel Fournier
Président de l'AMRF

Pour l'UCO
Paul Salaün
UCO

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux

